



REGLEMENT INTERIEUR DES VACANCES SPORTIVES SEJOUR Découverte de la glisse en Montagne à Bagnères de Luchon

La ville de Talence propose un séjour pour les enfants de 8 à 16 ans, ouvert durant les vacances scolaires d'hiver. Cet accueil est déclaré auprès de la DDSC en séjour de vacances.

Le présent règlement définit les conditions d'inscription et de fonctionnement de ce séjour.

• INSCRIPTION

L'inscription administrative est obligatoire avant tout accueil de votre enfant. Elle doit être faite au service Education-Enfance en présentant l'ensemble des documents demandés

- un dossier d'inscription complété sur place
- une attestation de sécurité sociale
- un document CAF avec votre quotient familial ou votre avis d'imposition
- le carnet de santé de votre enfant pour remplir la fiche sanitaire
- une attestation de prise de connaissance du règlement intérieur (située en dernière page) doit être obligatoirement signée et remise à l'équipe d'animation.
- Assurance en responsabilité civile
- certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive

Modalité de facturation :

Le coût de cette activité s'applique sur la base d'un forfait à la semaine.

La tarification est modulée en fonction du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales.

Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf pour incapacité à la pratique des activités sportives justifiée par la présentation d'un certificat médical.

• PERIODE D'OUVERTURE ET HORAIRES

Les inscriptions s'effectuent à la semaine du Lundi au Vendredi à partir du lundi 7 Décembre 2020 au service Animation Sportive du service Education Enfance, place Joliot Curie.

Les enfants sont pris en charge la semaine du 8 au 12 février 2021.

Le séjour se déroule au chalet « **La demeure de Venasque** » à Bagnères de Luchon (31110)

Cette structure en dur, est déclarée Jeunesse et Sport, pour l'accueil des groupes mineurs en pension complète. Les activités proposées (ski, fatbike, biathlon, ...) restent dépendantes des conditions météo mais également de la fatigue des enfants.

Les enfants sont accueillis par une équipe d'animation composée d'un Directeur (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives/ BEESAPT) et d'animateurs (diplômés au minimum du BAFA ou expérimentés dans le domaine de l'animation sportive). Certaines activités peuvent être encadrées par des prestataires qualifiés dans la discipline proposée.

• **SANTE, HYGIENE ET SECURITE**

Les problèmes de santé particuliers de l'enfant devront être indiqués sur la fiche sanitaire de liaison. Si l'enfant doit prendre un médicament, celui-ci doit être confié au Directeur, accompagné de l'ordonnance.

En cas d'accident, le Directeur fera appel aux différents secours appropriés et appellera les parents ou toute autre personne indiquée sur la fiche sanitaire.

Il est nécessaire que l'équipe d'animation puisse joindre les parents par téléphone rapidement en cas de problème.

Tout changement de numéro de téléphone doit être systématiquement communiqué au Service éducation-enfance dans les plus brefs délais.

Les parents ayant donné l'autorisation à des tierces personnes de venir chercher leur enfant, doivent l'avoir **préalablement déclaré par écrit sur la fiche d'inscription**. Les personnes ainsi désignées devront toujours être en mesure de présenter une pièce d'identité qui pourra leur être demandée par l'équipe d'animation.

• **ASSURANCES**

Les parents ou tout autre responsable légal du ou des enfants inscrit(s) sont informés qu'ils ont tout particulièrement intérêt à souscrire, au préalable, à une assurance en responsabilité civile ainsi que de personne (type "individuelle accident") afin que leur(s) enfant(s) soient couverts en cas de dommages causés à autrui ou dans l'hypothèse où il(s) serai(en)t victime(s) d'un accident corporel".

• **REGLES DE VIE**

Dans le centre de vacances, il est interdit de quitter à tout instant le chalet ou son groupe.

Chacun s'engage à respecter les locaux du centre (sanitaires, couchages) ainsi que son personnel, les parties communes et les autres groupes (nuisances sonores etc...) ainsi que le matériel sportif de location.

L'enfant doit respecter les adultes, ainsi que les autres enfants. L'enfant ayant un mauvais comportement fera l'objet d'un avertissement signifié aux parents.

Tout comportement jugé dangereux ou irrespectueux peut entraîner le retour de l'enfant à son domicile à la charge des parents.

Il est interdit de :

- Fumer
- D'introduire toute personne non inscrite au centre
- D'acheter ou consommer de l'alcool ou tout produit illicite
- D'introduire dans le centre et d'utiliser des objets dangereux (allumettes, objets tranchants, pétards, etc...)

La direction se tient à la disposition des familles afin de traiter de façon individuelle toute préoccupation concernant le bien être des enfants au sein de l'Accueil. Toute réclamation devra être adressée au directeur du séjour. Celui ci est chargé de l'application du présent règlement général.

- **OBJETS DE VALEUR**

Il est déconseillé aux enfants d'apporter des objets de valeur. En cas de perte ou de vol, la Municipalité décline toute responsabilité.

De l'argent de poche peut être remis à l'enfant, mais les sommes doivent rester raisonnables.

- **TENUE**

Il est demandé de prévoir des tenues sportives adaptées aux activités et aux différentes conditions climatiques : lunettes (masque), bonnet, gants imperméables, crème solaire, K-Way, maillots de bain, serviette de bain, serviette et trousse de toilette. Nous insistons sur la qualité des équipements adaptés au froid, tous les ans des enfants souffrent en raison de matériel n'étant pas adapté. (gants en laine

Emmanuel SALLABERRY

Maire de Talence

**CENTRE DE LOISIRS “ Les Vacances Sportives”
Ecole Jules Michelet Elémentaire
rue Châteaubriand
33400 TALENCE**

**Jours de fonctionnement :
Vacances Scolaires**

**Secrétariat animation sportive: animation-sportive@talence.fr
Service éducation enfance : 05.56.84.34.72**

✂ -----coupon à remettre signé à l'équipe d'animation-----

Madame-Monsieur.....
(Noms – Prénoms)

Responsables légaux de l'enfant
(Noms – Prénoms de l'enfant)

inscrit aux Vacances Sportives (élémentaire) déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur de cette structure et nous engageons à le respecter.

Le

Signature des responsables légaux